



METHODE DE DETERMINATION DES PROJETS LAUREATS

1. Rappel des budgets alloués à chaque arrondissement pour le budget participatif 2018



BUDGET PARTICIPATIF PLUS DE 100 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT EN 2018

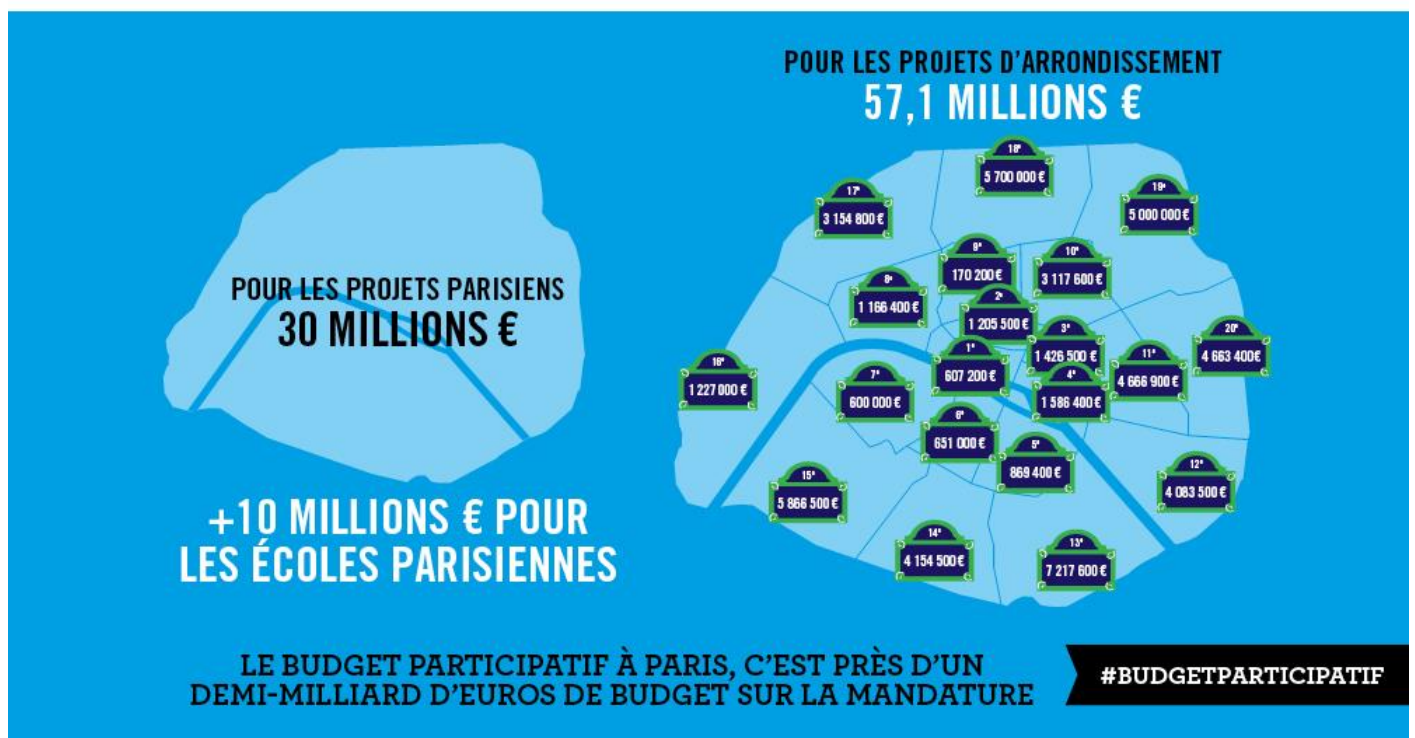


Figure 1 : enveloppes totales allouées à chaque arrondissement et aux projets parisiens



BUDGET PARTICIPATIF 30 MILLIONS D'EUROS POUR LES QUARTIERS POPULAIRES



Figure 2 : montants réservés aux quartiers populaires lors du budget participatif 2018 (enveloppes « QPOP »)



2. Règles de détermination des lauréats du budget participatif 2018

Glossaire :

- Enveloppe totale : enveloppes allouées à chaque arrondissement et aux projets parisiens pour la détermination des projets lauréats (voir figure 1, ci-dessus). L'enveloppe totale est la somme de l'enveloppe générique et de l'enveloppe « QPOP »
- Enveloppe générique : différence entre l'enveloppe totale et le montant réservé aux projets issus des quartiers populaires. Cette enveloppe peut servir à financer tous les projets, labellisés « quartiers populaires » ou non (voir figure 2, ci-dessus)
- Enveloppe « QPOP » : enveloppe réservée au financement de projets labellisés « quartiers populaires » (voir figure 2, ci-dessus : sommes indiquées sur fond jaune)
- Projet pivot : projet dont le montant fait dépasser l'enveloppe totale allouée au budget participatif dans un arrondissement.
- IIL : investissements d'intérêt local. Enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation d'investissements programmés par les mairies d'arrondissements. Le dépassement de l'enveloppe totale du budget participatif de l'arrondissement induit par le projet pivot peut être compensé par un ajustement sur la programmation des investissements d'intérêt local afin que ce dernier soit retenu comme lauréat.
- Saturation d'enveloppe : la saturation consiste à utiliser tous les crédits disponibles pour sélectionner les projets lauréats et le projet pivot, le cas échéant.

2.1 Détermination des lauréats pour les arrondissements 1 à 9, ainsi que 16è (arrondissements sans quartiers populaires)

- Saturation de l'enveloppe totale : nous sélectionnons tous les projets lauréats, par ordre décroissant de voix, jusqu'à atteindre le montant juste inférieur à celui de l'enveloppe totale.
- Montant des IIL : le projet pivot est sélectionné comme lauréat et la ligne correspondante est surlignée. On calcule automatiquement le montant des IIL à mobiliser. La Mairie d'arrondissement arbitre pour décider de mobiliser, ou non, ses IIL et confirmer, ou non, ce statut de projet lauréat.



2.2 Pour les arrondissements avec des quartiers populaires et pour les projets parisiens, nous opérons en 3 temps :

1. Saturation de l'enveloppe générique : nous sélectionnons tous les projets lauréats, par ordre décroissant de voix, jusqu'à atteindre le montant juste inférieur à celui de l'enveloppe générique.
2. Saturation de l'enveloppe QPOP : une fois la première opération réalisée, nous vérifions le montant des projets Quartiers Populaires ainsi retenus :
 - a. S'il est **supérieur ou égal à l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires**, on continue à sélectionner les lauréats par ordre décroissant de voix jusqu'à saturation de l'enveloppe totale et détermination du projet pivot
 - b. S'il est **inférieur à l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires**, on ne sélectionne plus que des projets de quartiers populaires, par ordre décroissant de voix, jusqu'à saturer l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires (on dépasse l'enveloppe avec le dernier projet, pour respecter la règle « au moins 30 M€ de projets quartiers populaires »).
3. Saturation de l'enveloppe totale : une fois l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires saturée, s'il reste des crédits sur l'enveloppe totale, on repêche les projets hors QPOP que l'on a pu sauter à l'étape précédente, dans l'ordre décroissant des voix, jusqu'à saturation de l'enveloppe totale (on s'arrête juste avant d'atteindre le montant de l'enveloppe, le projet suivant est le projet pivot). Et on ajoute enfin le projet pivot, en surlignant la ligne en jaune, pour calculer le montant des IIL à mobiliser.

2.3 Cas particuliers

- **Si le projet QPOP est pivot** et que sa prise en compte, parmi les lauréats, est indispensable au respect de l'enveloppe QPOP : le projet lauréat précédent et non labellisé QPOP est considéré comme pivot.
- **Les projets mis au vote dans 2 arrondissements** doivent être lauréats dans chacun de ses arrondissements pour être désignés gagnants
- **Projets ex-aequo** : si le projet pivot est ex-aequo, en nombre de voix, avec le projet précédent, un arbitrage spécifique est sollicité pour voir si la Mairie centrale contribue à tout ou partie du montant du dépassement (ce cas ne s'est pas produit en 2017)